



SAINT LO AGGLO  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

**MARCHÉ PUBLIC**  
CONTRAT-CADRE DE FOURNITURES

## **SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE**

***pour l'ACQUISITION DE VEHICULES D'OCCASION POUR SAINT-LO AGGLO***

# **Règlement de la consultation (RC)**

Consultation n° 2022SAD001

## **Calendrier de la consultation :**

Date et heure limites de réception pour la remise des premières candidatures :  
11 octobre 2022 à 12 heures

**Aucune offre n'est requise à ce stade de la procédure, seules les candidatures seront examinées**

Date et heure limites de réception des candidatures durant la durée de validité du SAD :  
10 octobre 2026 à 12 heures (date de fin du SAD)

Date prévisionnelle d'envoi de l'invitation à soumissionner pour le premier marché spécifique :  
17 octobre 2022

# 1. POUVOIR ADJUDICATEUR

---

## ■ Acheteur :

### **SAINT LO AGGLO**

Direction des affaires générales

### **Adresse et coordonnées :**

70 rue du Neufbourg – 50000 SAINT-LO

### **Adresse postale :**

101 Rue Alexis de Tocqueville - CS 43708 - 50008 SAINT LO CEDEX

Téléphone : 02 14 29 00 00 - Site internet : <http://www.saint-lo-agglo.fr>

## 2. PRÉAMBULE

La présente consultation a pour objet la création d'un système d'acquisition dynamique (SAD) tel que défini à l'article L.2125-1 4° et aux articles R.2121.8 et R.2162-37 à R.2162-51 du code de la commande publique.

Pendant la durée de validité du SAD, les opérateurs économiques répondant aux critères de sélection énoncés dans le présent règlement de consultation sont admis dans une ou plusieurs catégories du SAD. Au fur et à mesure de l'apparition des besoins, l'acheteur les invite à remettre une offre en vue de l'attribution d'un marché spécifique.

## 3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU SYSTÈME D'ACQUISITION DYNAMIQUE

### 3.1. Objet du système d'acquisition dynamique

Le présent système d'acquisition dynamique porte sur l'acquisition de véhicules d'occasion.

### 3.2. Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée, conformément aux articles R.2123-1 et R.2123-4 à R.2123-6 du code de la commande publique.

### 3.3. Décomposition du système et quantités estimées

Le SAD comporte deux catégories de fournitures :

#### **Catégorie 1**

#### **Acquisition de véhicules légers d'occasion**

- Nombre de places : 9 maximum
- Poids total autorisé en charge (PTAC) : inférieur à 3,5 tonnes
- Nombre d'essieux : 2
- Possibilité de moteur hybride ou électrique ou hybride rechargeable

*Estimation : 106 000 € HT sur la durée totale du système d'acquisition dynamique*

## **Catégorie 2**

### **Acquisition de véhicules utilitaires d'occasion**

- Nombre de places : 2 ou 3
- Poids total autorisé en charge (PTAC) : inférieur à 3,5 tonnes
- Nombre d'essieux : 2
- Possibilité de moteur hybride notamment sur les petits utilitaires
- Volume de chargement : 3 m<sup>3</sup> et plus

*Estimation : 106 000 € HT sur la durée totale du système d'acquisition dynamique*

L'estimation est donnée à titre indicatif. Elle s'entend sur la durée du SAD.

Chaque candidat peut se positionner sur une ou l'autre des catégories ou sur les deux catégories et ce pendant la durée du système d'acquisition dynamique. Les candidatures seront examinées dans les conditions indiquées au point 5 du présent règlement.

#### **Démarche environnementale**

Les caractéristiques précises des véhicules seront détaillées dans le dossier de consultation pour chaque marché spécifique.

Toutefois, il est précisé que qu'il sera tenu compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules légers sur toute leur durée de vie.

Conformément à l'article R.2172-37 et à l'annexe n° 11 du code de la commande publique, cette exigence se traduira, à l'occasion de la passation des marchés spécifiques, à travers :

- La fixation de spécifications techniques relatives aux performances énergétiques et environnementales du véhicule ;

Et/ou

- L'inclusion des incidences énergétiques et environnementales du véhicule, définies à l'annexe 11 susmentionnée, sur toute sa durée de vie, dans les critères d'attribution visés à l'article 6.5 du présent règlement de la consultation.

### **3.4. Durée du système d'acquisition dynamique**

Le système d'acquisition dynamique est mis en place pour une durée de quarante-huit (48) mois à compter du 11 octobre 2022.

Des marchés spécifiques peuvent être passés durant toute la durée de validité du SAD, soit jusqu'au 10 octobre 2026.

Il peut être mis fin au SAD sur décision de Saint-Lô Agglo. Cette décision est notifiée aux candidats admis et n'emporte pas de conséquences sur les marchés spécifiques en cours d'exécution. La fin anticipée du SAD n'ouvre droit à aucune indemnité, de quelque nature que ce soit.

### **3.5. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir sa candidature**

Le candidat peut retirer ou mettre à jour sa candidature tout au long de la durée de validité du système, soit durant les quarante-huit (48) mois.

### **3.6. Lieu de livraison**

Les véhicules doivent être livrés sur le territoire de Saint-Lô Agglo. Le lieu de livraison sera précisé dans chaque marché spécifique.

### **3.7. Nomenclature**

Code CPV	Libellé CPV
34115200-8	Véhicules à moteur pour le transport de moins de dix personnes

## 4. Modalités de participation au système d'acquisition dynamique

### 4.1. Modalités de retrait du dossier de consultation du SAD

Pendant toute la durée de validité du SAD, le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <http://www.saint-lo-agglo.fr/marches-publics>.

### 4.2. Date et heure limites de réception des candidatures

La date et l'heure limites de réception des candidatures **avant le lancement du premier marché spécifique** sont fixées en page de garde du présent règlement de la consultation.

Il est à noter que le dépôt de candidature reste possible durant toute la durée de validité du SAD. Toutefois, les candidatures déposées après le 30 septembre 2026 ne pourront plus être examinées pour tenir compte du délai prévu à l'article R.2162-5 du code de la commande publique.

### 4.3. Contenu du dossier remis aux candidats :

Le dossier de consultation du SAD comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation,
- les formulaires DC1, DC2,
- le tutoriel relatif à la dématérialisation destiné aux utilisateurs de la plateforme AWS.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail aux documents de la consultation. Les modifications seront signifiées aux opérateurs économiques. Ceux-ci devront alors répondre sur la base des documents modifiés. Dans le cas où un candidat aurait remis une candidature avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié.

### 4.4. Réponse et groupement

Aucune forme de groupement particulière n'est imposée après sélection des candidatures pour répondre à un marché spécifique.

### 4.5. Questions des candidats

Les candidats peuvent poser leurs éventuelles questions pendant toute la durée de validité du SAD en adressant une demande écrite sur le profil d'acheteur, rubrique "**contacter l'acheteur**" de l'avis (icône enveloppe).

### 4.6. Pièces à remettre au titre de la candidature

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Qualifications professionnelles	Justificatifs attestant de la qualité de vendeur professionnel en capacité de fournir les prestations de la catégorie pour laquelle il candidate
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur

Document	Descriptif
	économique
Assurance responsabilité civile*	Attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité
Certificat de régularité fiscale*	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale*	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Redressement judiciaire*	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Salariés étrangers*	Liste nominative des salariés étrangers

#### **A noter :**

Les documents marqués d'un \* devront à nouveau être fournis par l'attributaire d'un marché spécifique s'ils ne sont plus en cours de validité.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

#### **4.7. Langue devant être utilisée dans la demande de participation**

Tous les documents transmis à l'acheteur doivent être rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

#### **4.8. Modalités de remise des plis par l'opérateur économique de manière électronique**

Le système d'acquisition dynamique étant une procédure entièrement électronique, aucun envoi papier de documents ne sera pris en compte.

Ainsi, l'opérateur économique doit **obligatoirement remettre son pli à l'acheteur par voie électronique** sur le profil d'acheteur : <http://www.saint-lo-agglo.fr/marches-publics>.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou sur un support papier, qui doit être placée dans un pli scellé comportant sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

**SAINT-LO AGGLO**  
**Service de la commande publique**  
**101 rue Alexis de Tocqueville - CS 43708 - 50008 SAINT-LO cedex**

**Référence de la consultation : Système d'acquisition dynamique pour l'acquisition de véhicules d'occasion pour Saint-Lô Agglo – Catégorie n° ..... – (consultation n° 2022SAD001)**

**Candidat : .....**

**COPIE DE SAUVEGARDE – « NE PAS OUVRIR »**

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>.

## **5. ADMISSION DES OPERATEURS ÉCONOMIQUES DANS LE SAD**

### **5.1. Interdictions de soumissionner**

Pour pouvoir présenter sa candidature et être admis à participer au système d'acquisition dynamique, l'opérateur économique ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévues aux articles L.2141-1 à L.21415 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique.

### **5.2. Examen des candidatures**

Sur chaque catégorie, l'acheteur examine la recevabilité de la candidature au regard des documents justificatifs et autres moyens de preuve fournis par le candidat (cf. article 4.5 du présent règlement) qui permettent de vérifier son aptitude, ainsi que ses capacités économiques et financières, techniques et professionnelles.

En application de l'article R.2144-1 du code de la commande publique, si l'acheteur constate que des candidatures sont incomplètes, il peut inviter les candidats par écrit à fournir les documents ou renseignements manquants, dans le délai indiqué dans la demande de compléments.

En application de l'article R.2144-4 du Code de la commande publique, si le candidat ne produit pas ces documents ou renseignements à l'issue de ce délai, l'acheteur déclare sa candidature irrecevable, et le candidat est éliminé.

Un dossier comprenant une nouvelle candidature peut néanmoins être déposé par le candidat, dans les conditions précisées dans l'avis d'appel à la concurrence et dans le présent document. Si ce deuxième dépôt de candidature intervient après l'envoi par l'acheteur d'une invitation à soumissionner, il est pris en compte pour le SAD, mais pas pour le marché spécifique concerné par l'invitation.

### 5.3. Admission dans le système d'acquisition dynamique

Le dépôt de candidature reste possible durant toute la durée de validité du SAD. Toutefois, les candidatures déposées après le 30 septembre 2026 ne pourront plus être examinées pour tenir compte du délai prévu à l'article R.2162-5 du code de la commande publique.

L'acheteur se prononce sur l'admission d'une candidature dans un **délai de dix (10) jours ouvrables** à compter de sa réception, délai porté à quinze (15) jours ouvrables si des compléments de candidature sont demandés au candidat.

Toutefois, l'acheteur peut prolonger le délai d'évaluation des candidatures reçues au lancement du SAD, tant que l'invitation à remettre une offre pour le premier marché spécifique n'a pas encore été envoyée.

L'acheteur notifie par courriel sa décision d'admission ou de rejet de la candidature. Une fois sélectionnée, les candidatures sont valables durant toute la période de validité du système.

Conformément à l'article R.2162.43 du Code de la commande publique, le nombre de candidats admis dans le SAD n'est pas limité.

### 5.4. Mise à jour des dossiers de candidature

Il appartient aux candidats de signaler toutes modifications les affectant et notamment leur situation juridique mais aussi un changement d'adresse ou de personne contact.

**À tout moment au cours de la période de validité du SAD, l'acheteur peut demander aux candidats admis d'actualiser leur dossier de candidature, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de cette demande.**

## 6. ATTRIBUTION DES MARCHÉS SPÉCIFIQUES

Aucune consultation ne pourra être lancée avant la fin du délai de 30 jours suivant la date d'envoi de l'avis de marché, soit avant le 11 octobre 2022.

### 6.1. Invitation à soumissionner

A la survenance d'un besoin, tous les candidats admis dans le système d'acquisition dynamique sont invités simultanément et par courriel à remettre une offre pour la catégorie correspondant au besoin de Saint-Lô Agglo.

### 6.2. Dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises pour le marché spécifique est joint au courriel. Il précisera notamment les conditions de la consultation (durée de la consultation, durée de validité des offres, critères de jugement, pièces à remettre...) et le détail des prestations à fournir (caractéristiques des véhicules).

### 6.3. Modalités de remise des offres

La réponse sera obligatoirement transmise par courriel à l'adresse figurant sur l'invitation.

Le délai de remise des offres sera précisé dans les documents de la consultation. **Ce délai ne pourra être inférieur à 10 jours calendaires.**

Conformément à l'article R.2162-50 du code de la commande publique, l'acheteur peut fixer la date limite de réception des offres d'un commun accord avec les candidats invités à soumissionner, à condition que cette date soit la même pour tous. En l'absence d'accord sur la date limite de réception des offres, le délai fixé ne peut être inférieur à dix jours à compter de la date d'envoi de l'invitation à soumissionner.

L'offre du candidat doit être entièrement rédigée en français ou accompagné d'une traduction en français. Les prix devront être exprimés en euros.

#### 6.4. Documents à produire au titre de l'offre

A l'appui de leur offre, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Devis	Devis détaillé
Cadre de réponse technique	Cadre de réponse technique permettant à l'acheteur d'apprécier les caractéristiques techniques du ou des biens à acquérir
Photos	Photos de l'intérieur et de l'extérieur du véhicule
Procès-verbal du contrôle technique	Copie du dernier procès-verbal du contrôle technique
Copie de la carte grise	Copie de la carte grise
Certificat de situation administrative	Certificat de situation administrative

**D'autres documents pourront être réclamés lors de la consultation du marché spécifique.**

#### 6.5. Critères de sélection des offres

Les marchés spécifiques seront attribués en application des critères de sélection des offres ci-dessous applicables à l'ensemble des catégories.

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Fourchette de pondération
<b>1. Prix</b>	40% à 60%
<b>2. Valeur technique</b> (caractéristiques et état général du véhicule, kilométrage, incidence énergétiques et environnementales, conditions de garantie)	30% à 60%
<b>3. Délai de livraison</b>	0% à 10%

Les critères énoncés ci-dessus et leurs conditions de mise en œuvre sont précisés dans l'invitation à soumissionner envoyée aux candidats pour chaque marché spécifique.

#### 6.6. Demande de précisions

Pendant la phase d'analyse des offres, l'acheteur pourra adresser aux candidats une ou plusieurs demandes de précisions s'il l'estime nécessaire.

Dans le cadre des demandes de précisions, les candidats pourront être invités à communiquer des détails permettant de décrire plus clairement leur offre ou de confirmer certains éléments. L'attention des candidats est attirée sur le fait que ces demandes de précision ne peuvent en aucun cas permettre aux candidats de modifier ou d'améliorer techniquement ou financièrement leur offre. La demande de précision ne saurait s'assimiler à une négociation.

#### 6.7. Régularisation des offres

Le représentant de l'acheteur pourra autoriser tous les soumissionnaires à régulariser une offre irrégulière, dès lors que celle-ci n'est pas anormalement basse. Les soumissionnaires concernés devront transmettre les documents modifiés au représentant de l'acheteur par courriel dans un délai approprié qui sera indiqué dans la lettre de demande de régularisation.

## 6.8. Élimination des offres

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

## 6.9. Négociations

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

## 6.10. Attribution

Les offres conformes seront classées par ordre décroissant par application des critères pondérés énoncés dans l'invitation à soumissionner.

Le marché spécifique sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, soit l'offre la mieux classée.

Les entreprises consultées devront être en capacité de maintenir leur offre pendant « un délai de validité des offres » qui sera indiqué par l'acheteur lors de chaque consultation.

### 6.10.1. Justificatifs à fournir par l'attributaire

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit remettre à l'acheteur, dans le délai qu'il fixe, les documents à jour marqués d'un \* à l'article 4.5 du présent règlement.

Si le candidat retenu ne produit pas ces documents dans le délai imparti, il est éliminé dans les conditions fixées par le code de la commande publique. Le candidat suivant dans le classement est alors sollicité dans les mêmes termes pour fournir les documents.

### 6.10.2. Signature du marché

Il n'est pas exigé de signature électronique à la remise des offres.

Seul le candidat retenu sera tenu de signer le marché au format papier ou électronique.

#### **Précisions sur la signature électronique**

*Pour signer de manière électronique le marché, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).*

*A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.*

*Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix (XAdES, CAdES ou PAdES). Toutefois, pour faciliter l'exploitation des documents électroniques par l'acheteur, il est demandé à l'attributaire de privilégier la signature au format **PAdES**.*

### 6.10.3. Information de candidats non-retenus

Les candidats non-retenus sont prévenus par courriel du rejet de leurs offres.

## 7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Caen  
3 rue Arthur Leduc  
BP 536  
14036 CAEN CEDEX  
Téléphone : 02 31 70 72 72  
Courriel : [greffe.ta-caen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-caen@juradm.fr)  
Télécopie : 02 31 52 42 17  
Site internet « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : [dpd@saint-lo-agglo.fr](mailto:dpd@saint-lo-agglo.fr) ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)